

PROGRAMME DE FORMATION Métiers liés aux embranchements ferroviaires (Industriels et particuliers) – Actualisation des connaissances

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit pouvoir être reconduit dans sa fonction de chef de manœuvre, conducteur d'engin, accrocheur, relatives aux engins de traction.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant être affectée dans l'entreprise aux fonctions de chef de manœuvre, d'accrocheur ou de conducteur d'engin de traction.

PROGRAMME DE FORMATION

Sensibilisation à la sécurité (Rappels)

L'accident du travail - Importance et coûts des accidents du travail - Les responsabilités - Prévention des accidents du travail

Pour les accrocheurs de wagons (P1) (Rappels)

Connaissance des matériels et des véhicules - Reconnaissance des signaux et des commandements - Techniques d'attelage et de dételage des véhicules - Immobilisation des véhicules - Manœuvre des organes mobiles - Déplacement des véhicules à bras d'homme - Accès aux véhicules

Pour les chefs de manœuvre (P2) (Rappels)

Organisation des manœuvres - Exécution des manœuvres en sécurité : manœuvres des appareils de voies - Conduite à tenir en cas d'accident (déraillement) - Attelage et dételage à la perche - Manœuvres spéciales - Manœuvres de radioguidage - Dispositions particulières propres au site ou aux attelages

Pour les conducteurs de locotracteur (P3) (Rappels)

Connaissance du matériel de traction - Prescription de conduite - Vérifications et entretien du matériel*

La durée de la formation se définit de la façon suivante :

- accrocheur : P1 (1 jour**);
- chef de manoeuvre : P1 + P2 (2 jours**);
- conducteurs d'engin moteur ferroviaire : P1 + P2 + P3 (2 jours**).
- **Pour un gros embranché, une formation propre à l'embranché adaptée au site est incluse dans la formation.

Les types d'embranchés : - petit embranché : pas de locotracteur ; - moyen embranché : un seul locotracteur en fonctionnement ; - gros embranché : au moins 2 locotracteurs fonctionnant simultanément.

Références réglementaires : Décret 92-352 du 1er avril 1992

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis : Aptitude médicale, Connaissance du site, compréhension du français

Durée :

1 à 2 jours formation théorie / pratique

1 intervenant : 1formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.